

Santé et sécurité au travail



Boîtes à images

sensibilisation SST



Contexte et objectifs - Questions introductives

La **Sécurité et la Santé au Travail (ou "SST")** est une thématique relativement nouvelle pour l'environnement entrepreneurial au Bénin (et en Afrique en général).

Tous les chefs d'entreprise ont la responsabilité d'assurer la sécurité et la santé de leurs employés au travail afin de prévenir toute maladie ou blessure. Il s'agit d'une responsabilité juridique dans certains pays, mais, même s'il n'existe pas de réglementation en la matière, il est dans l'intérêt du chef d'entreprise de prévenir les accidents ou les mauvaises conditions de travail. Les coûts de la prévention sont bien inférieurs aux coûts générés par l'endommagement des équipements, aux frais médicaux ou juridiques, à la majoration des primes d'assurance ou à la perte d'un salarié qualifié. Un environnement de travail sûr et sécurisé améliore aussi l'image de l'entreprise.

Une part de la responsabilité du chef d'entreprise consiste à veiller à ce que les machines fonctionnent en toute sécurité, que des agents de sécurité soient présents, que le matériel soit régulièrement entretenu et que le personnel soit correctement formé à son utilisation.

Le présent outil est destiné aux business coachs et prestataires SME Loop qui souhaitent mettre en œuvre des activités de sensibilisation des PME sur la Sécurité et Santé au Travail.

Objectifs des actions de sensibilisation :

1. Découvrir les terminologies spécifiques (risque et danger professionnel, sécurité, santé, etc.)
2. Présenter la notion SST dans le contexte des promoteurs SME Loop
3. Mémoriser les 3 principes (piliers) de la SST : prévention, responsabilité et dialogue

Méthodologie du déroulement de la sensibilisation



Règles de vie du groupe

CHOIX DES CHEFS DE VILLAGE et DES RAPPORTEURS JOURNALIERS

Un Chef de village est un participant choisi à qui incombe la gestion du groupe : respect des horaires, pauses etc. Il est comme le responsable de classe.

Des rapporteurs journaliers volontaires seront désignés pour tenir le rapport du jour

LES REGLES D'HYGIENE

LES REGLES DE TRAVAIL

Respectez les gestes barrières pour vous protéger et nous protéger

Respecter les horaires

Téléphones éteints

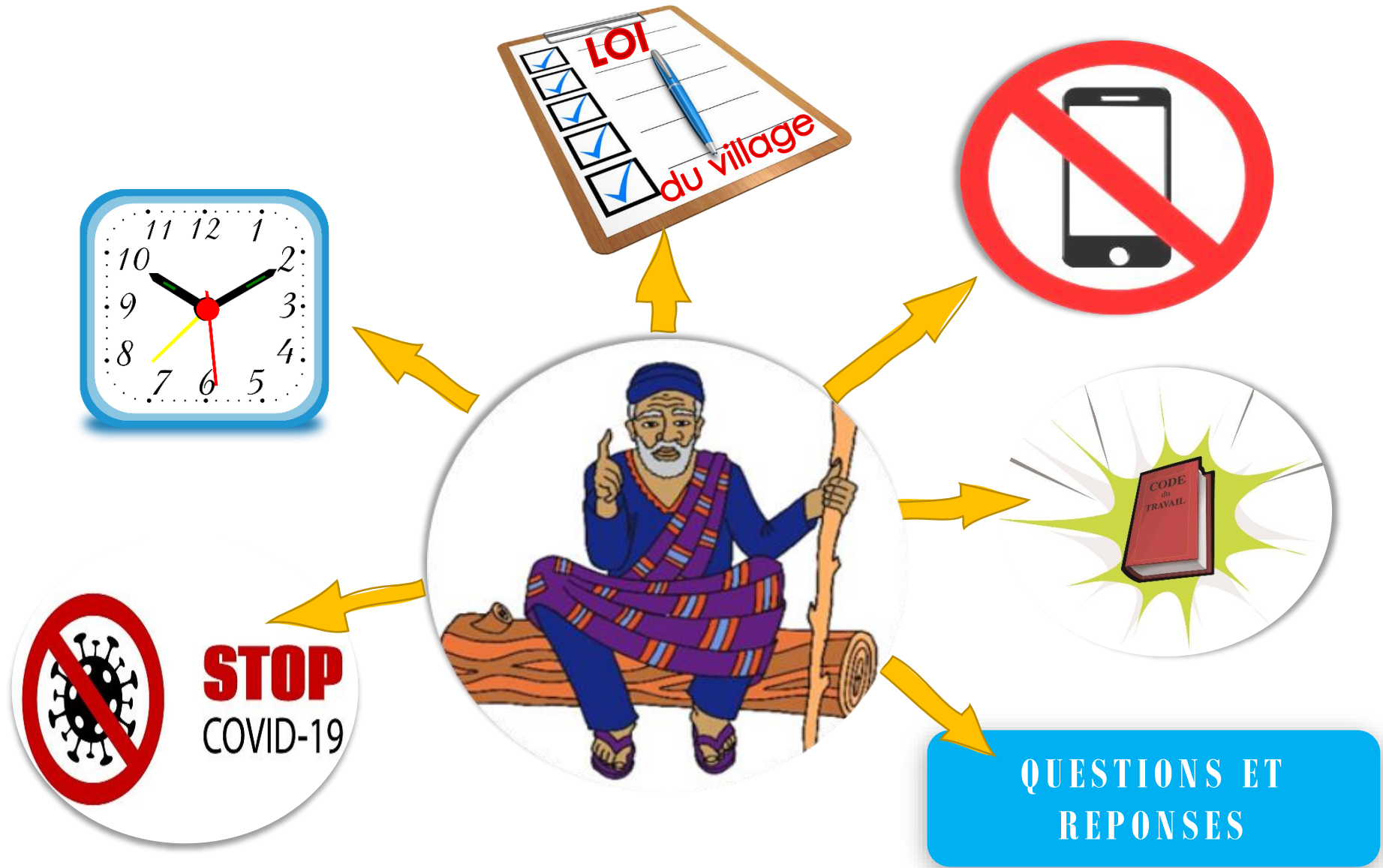
Respect des autres : comment on respecte les autres ?

- Demande de parole, pas des entrées
- Se concentrer sur la formation (pas des sorties fréquents)
- Ecoute des autres et de leur opinion

Chacun est responsable de ses affaires personnelles

EVALUATION : Chaque participant est demandé de remplir un questionnaire d'autoévaluation **au début de la formation** – cela permettra de se positionner par rapport au thème de la formation et de mesurer (à la fin de la formation) les notions acquises.

Règles de vie du groupe



Rappel de la notion "SST" dans le contexte des PME au Bénin

Q&R Image 1

Q1 : Que voyons-nous sur cette image ?

R1 : Nous voyons sur l'image, différents personnages

Q2 : Que pouvons-nous dire sur chacun des personnages ?

R2 : On fait un tour de table et chacun des participants présente un personnage (le formateur oriente le choix du premier personnage à décrire sur saka l'inspecteur).

Q3 : Quel est le rôle d'un inspecteur de travail (Est-ce le même que celui de l'inspecteur des douanes par exemple ?)

R3 : L'inspecteur du travail contrôle l'application du code de travail dans les entreprises, conseille et informe les employeurs et les salariés sur leurs droits et obligations. Il veille au maintien de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Q4 : Qu'est-ce que la sécurité et santé au travail (SST) ?

R4 : La SST est l'ensemble des dispositions mis en place pour protéger la vie et le bien-être des travailleurs.

Q5 : Quels sont les personnes qui sont concernées par la Sécurité et la Santé au Travail (SST) ?

R5 : Tous les travailleurs (employeurs comme employés) sont concernés par la SST. Les prestataires sont eux aussi

Le travail, bien qu'ayant la réputation de libérateur peut également constituer une source de danger pour la santé du travailleur ainsi que pour sa sécurité. Les mesures de sécurité au travail permettent de gérer les risques pouvant aboutir à la survenue des incidents et des accidents de travail.

concernés. Il s'agit notamment des fournisseurs d'intrants, des livreurs ou chargeurs, des ouvriers d'occasion etc.

Q6 : Est-ce que Fati (la fillette qui vend de la glace) est aussi concernée par la SST ? Justifier votre réponse.

R5 : Oui, elle est aussi concernée car elle effectue aussi un travail qui est la vente ambulante de produit.

Q7 : De façon plus large, c'est quoi le travail ?

R6 : Le travail est l'activité rémunérée qui permet la production de biens et services. Autrement dit, lorsqu'une personne fabrique un produit ou rend un service pour lequel elle est payée en retour, alors il s'agit d'un travail.

Q8 : Qu'entend-on par les termes suivants :

R9 : (Présenter la terminologie à partir du Guide...)

Les personnages



SAKA
(l'inspecteur
de travail)



(**COSSI**
l'équipementier) **KARIM**
(transformateur)



DONAN
(l'entrepreneuse)



Fati



SAM
(le jardinier)

ENSEMBLE NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOTRE SECURITE

Q1 : : Que se passe-t-il sur l'image ? Quel est le sujet de la discussion ?

R1 : Il s'agit d'une séance de sensibilisation sur la SST qui est animé par Saka. Toutefois, au lieu que les participants regardent dans la direction de l'inspecteur, ils ont tous le regard tourné vers le tâcheron.

Q2 : : Qui nous rappelle ce qu'est une sensibilisation ?

R2 : La sensibilisation est le fait rendre une personne ou un groupe de personne réceptif à quelque chose ou un sujet pour lequel il ne manifestait pas d'intérêt.

Q3 : Qu'est ce qui explique une telle attitude de leur part ?

R3 : Le tâcheron s'est mis dans une position dangereuse et risque de recevoir des sacs de maïs sur la tête.

Q4 : Pourquoi les autres participants ne l'ont juste pas ignoré vu qu'ils n'étaient pas eux même concernés par le danger.

R3 : Parce que quand un membre de la communauté subit un dommage, c'est toute la communauté qui est affectée. Nous sommes tous responsables et acteurs de notre sécurité et santé au travail.

Q5 : Qui nous rappelle ce qu'est « la responsabilité » ?

Ensemble nous sommes TOUS responsables de notre SECURITE.

La sécurité et la santé au travail ne sont plus considérées comme, uniquement, l'affaire ou la préoccupation de l'employeur. Le travailleur doit également prendre à cœur sa sécurité et sa santé au travail en respectant rigoureusement les mesures de sécurité mises en place par l'employeur. Il s'agit d'un dialogue et bonne volonté à mettre en commun

R4 : La responsabilité est l'obligation qu'a une personne de répondre de ses actes, de les assumer, d'en supporter les conséquences du fait de sa charge, de sa position, etc.

Q6 : Que comprendre alors par la phrase : « Nous sommes tous responsables et acteurs de notre SST »

R5 : Cette phrase signifie donc que chaque individu doit veiller à ce que la sécurité et la santé de ses collaborateurs soient garanties dans le cadre du travail. Et dans le cas où cela ne serait pas le cas, il devrait être prêt à en subir les conséquences.

SENSIBILISER – MODE D'EMPLOI



Q&R Image 3

Q1 : Que se passe-t-il sur l'image ?

R1 : Il s'agit d'un cas d'accident impliquant un Zem et une dame qui ont fait preuve d'imprudence.

Q2 : Pourquoi cette dame monte encore sur sa marchandise ?

R2 : Pour des raisons économiques : Prendre une autre moto lui reviendrait assez cher. Autre réponse est qu'il n'y avait plus de moto disponible à ce moment-là.

Q3 : Était-ce la meilleure décision à prendre ?

R3 : Non car le risque d'accident est élevé dans ce cas.

Q : Il y a-t-il d'autres causes qui ont conduit à l'accident ? Enumérez-les.

Mieux vaut PREVENIR que guérir.

Ne pas implémenter les mesures de santé et sécurité au travail coûtent en fin de compte plus cher que l'investissement nécessaire pour les mettre en œuvre.

R : Oui, il s'agit de la vitesse élevée à laquelle il roulait et de la chaussée qui était glissante. A noter que en cas de pluie l'adhésion des roues à la chaussée est moindre, pourquoi il faut adapter (réduire) la vitesse. Le non-port de casque par le Zem aura impact sur les conséquences de la chute (blessures plus graves). Autres facteurs qui augmentent le risque : la surcharge, la distraction (parler au téléphone en conduisant) ou l'utilisation de l'alcool avant la conduite.

Image 3



Image 4 - Avant de prévenir – Réfléchir

Q1 : -

Q2 : Que montre l'image que vous voyez ?

R1 : Les mesures préventives à mettre en œuvre pour éviter les accidents de route.

Q3 : Est-ce que rouler en temps de pluie est plus dangereux ?

R2 : Oui, par temps de pluie le risque de glissade est plus élevé et par suite les routes sont inondées par endroit. Tout cela augmente le risque de chute.

Q4 : Si le Zem n'était pas surchargé, auraient-ils fait la chute ?

R3 : Non, il y aurait moins de chance qu'il chute car sa maîtrise de la moto sera plus forte.

Q5 : Qui nous rappelle ce qu'est une pratique préventive ?

R4 : Il s'agit d'une mesure prise pour empêcher l'apparition, l'aggravation ou l'extension d'un danger, d'un accident, d'une maladie ou plus généralement d'un dommage.

Q6 : Quels sont alors les pratiques préventives qui auraient pu être utilisées pour éviter cet accident.

R5 : On peut énumérer le port de casque (n'empêche pas l'accident mais atténue les conséquences),

Q8 : Cas Pratique

Les accidents de moto sur les chemins menant au travail (accident de trajet) deviennent importants. Cela pose un véritable problème aux entreprises. Vous êtes invité à réfléchir pour trouver les pratiques préventives à mettre en œuvre pour éviter ces genres de situations. Méthodologie à adopter :

- Commencer par identifier les causes entraînant la survenue du danger
- Trouver pour chaque cause les **dispositions à prendre** pour les prévenir. Faites un tour de table

La réflexion doit être menée par tous mais c'est l'employeur qui doit l'initier. Les entrepreneurs peuvent aussi s'associer pour réfléchir ensemble sur les questions de la SST.

Organiser des campagnes de sensibilisation sur la thématique sécurité au travail ne suffit pas.

Pour aller plus loin il faut engager une **DEMARCHE de REFLEXION** pour **IDENTIFIER** les risques et les **PRATIQUES PREVENTIVES**

la limitation de vitesse du Zem, la prise d'une seconde moto par l'entrepreneuse, la non-surcharge.

Q7 : Si Sam était allé fêter le dimanche à l'église et il faisait cette chute sur le chemin de retour dans sa demeure, serait-ce là un accident de travail ?

R6 : Non ce ne serait pas un accident de travail car Sam ne travaillait pas lorsqu'il a eu l'accident.

Q8 : Par contre, si Sam était allé un dimanche conduire comme zem une cliente à l'église et ils faisaient la chute sur le chemin, serait-ce là un accident de travail ?

R7 : Oui dans ce cas, il s'agit d'un accident travail. Bien que ce soit le dimanche, Sam exerçait son travail lorsqu'il eut l'accident.

Image 4



Q&R Image 5

Q1 : Que se passe-t-il sur l'image ?

R1 : Il s'agit d'un cas grave d'accident de route. Des dames sont montées dans le camion transportant leurs marchandises. Ce dernier étant surchargé et roulant sur un chemin tortueux, l'accident arriva.

Petits gestes aux grandes conséquences.

Il faut éviter en toutes circonstances de se mettre en situation de risque.

Q2 : Quelles sont les précautions qui auraient pu être prises pour éviter cet accident ?

R2 : Il faut éviter de monter dans la carrosserie du véhicule qui transporte les marchandises.

Q3 : Quelles autres situations de votre quotidien peuvent conduire à ce genre de risque ?

R3 : Un tour de table est effectué et chacun présente une situation.

Q4 : Avez-vous déjà mené des réflexions sur les pratiques préventives à adopter pour se prémunir de ces genres de situations ? Si oui quels en sont les résultats et si non quelles réflexions pouvez-vous mener ?

R4 : La principale pratique préventive est d'éviter de rester à l'arrière du véhicule(camion) et/ou sur les marchandises. Surtout lorsqu'on est obligé de rester à l'arrière avec les marchandises. Il faut également éviter la surcharge des véhicules de livraison.

Q5 : Cas pratiques :

Dans certaines situations, il arrive qu'on soit obligé de travailler de nuit. En ces moments les cas de vol, braquages et /ou de viol sont à craindre. Vous êtes invités à trouver des pratiques préventives pour se prémunir de ces genres de situations.

Image 5



Q&R Image 6

Q1 : : Que se passe-t-il sur l'image ?

R1 : Un ouvrier a perdu sa main en s'approchant trop près du moulin.

Q2 : Pourquoi cela est-il arrivé ?

R2 : Cela est arrivé parce que l'ouvrière voulait récupérer tout son produit et n'en perdre aucun.

Q3 : Qu'aurait pu faire l'ouvrier d'une part et le meunier d'autre part pour prévenir de telles situations ?

R3 : Au lieu de mettre sa main, l'ouvrier aurait pu verser un peu d'eau dans le moulin pour ainsi faire sortir la totalité de son produit.

Le meunier quant à lui aurait dû interdire une telle pratique ou prendre les dispositions pour que ce ne soit pas possible d'insérer la main dans la goulotte du moulin.

Q4 : Disposer vous de machines toutes aussi dangereuses sur votre lieu de travail ?

Q6 : Si oui, chaque participant donne son exemple à travers un tour de table (il peut s'agir des pasteurisateurs, extracteurs, batteuses, motopompes, etc.)

Q7 : Avez-vous connaissance d'autres matériels ou

outils de travail pouvant créer des dommages similaires.

R5 : Oui les petits matériels tels que les couteaux, les coupecoupes, les houes peuvent aussi causer des dommages

Q8 : Dans quelles conditions ces petits matériels peuvent constituer des risques ?

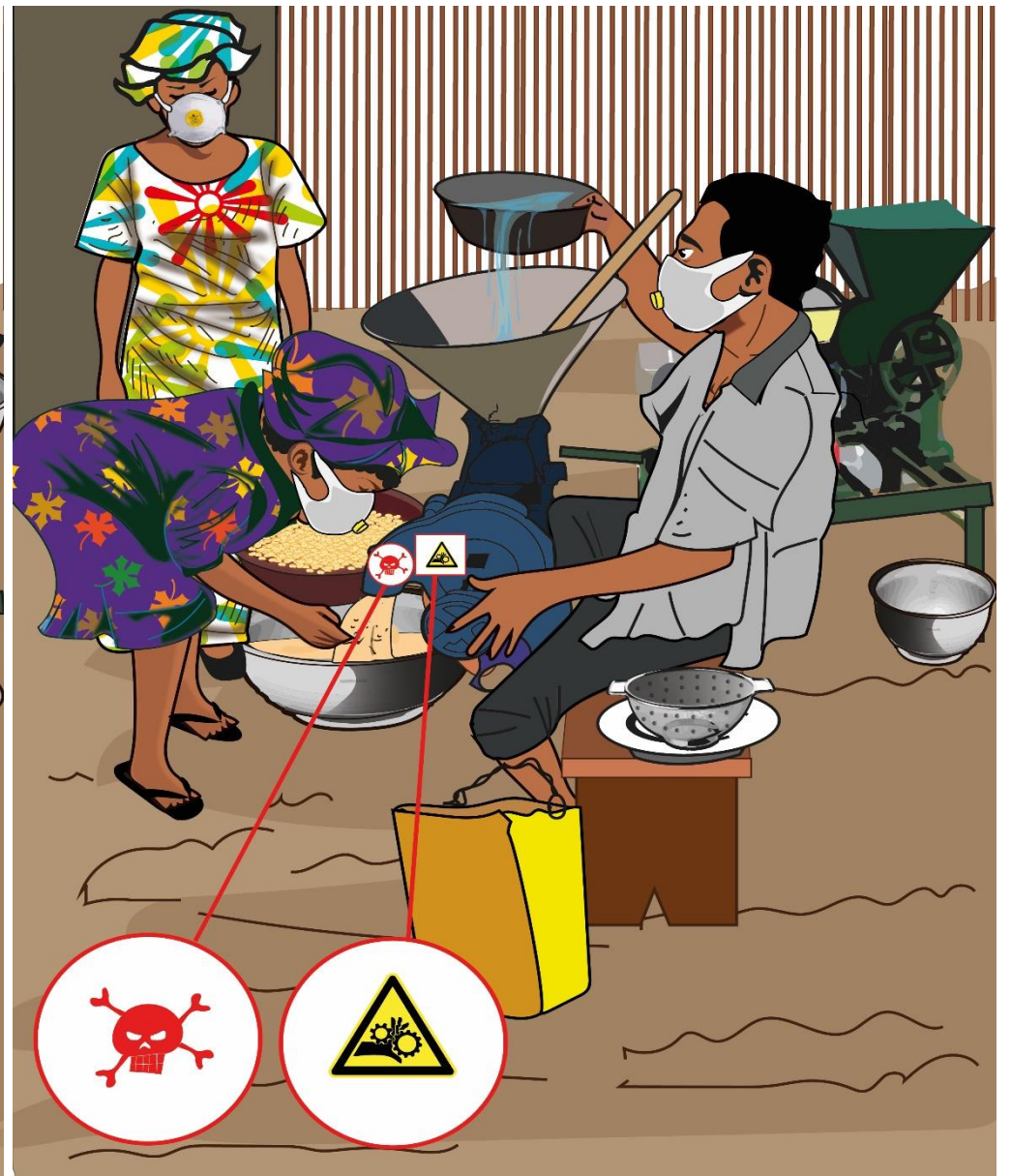
R6 : Ils constituent un risque lorsqu'ils sont mal utilisés ou utilisés à d'autres fins que celles auxquelles, elles étaient destinées (par exemple, un couteau qui est utilisé pour démonter une machine en lieu et place du tournevis).

Outils utiles mais outils nuisibles

Les outils qu'on utilise tous les jours peuvent causer des dommages. L'employeur doit s'assurer qu'ils sont adéquats à l'activité et que l'employé en maîtrise l'utilisation. L'employé à son tour doit faire preuve de prudence au moment de leur utilisation.

La manipulation des machines agroalimentaires (moulins, cuiseurs, pasteurisateurs, etc.) ou agricoles (moissonneuses, batteuses ; etc.) comporte des risques importants et peuvent causer de sévères dommages. Attention donc aux éléments mouvants et tranchants.

Image 6



Q&R Image 7

Q1 : Trouvez-vous le milieu de travail sur l'image convenable à l'activité ?

R1 : Non les activités se font à l'air libre, les fromages sont déposés par terre (ce qui peut entraîner la contamination) et l'opérateur est exposé au soleil.

Q2 : Peut-on faire mieux ?

R2 : Oui, il faudrait construire un abri pour créer de l'ombrage à l'opérateur et mettre les produits en hauteur pour prévenir la contamination.

R3 : Autres : on peut construire un abri pour que les travailleurs se changent et reposent. La construction d'un WC (lieu dédié) non seulement rendra le cadre plus adapté mais aussi contribuera à la bonne hygiène du milieu

Q3 : **Cas pratique :**

Après la construction de l'abri, une porcherie vint s'installer à côté de l'unité de production. De façon quotidienne, une odeur désagréable envahit Donan ainsi que ses ouvriers sur son lieu de travail. Ce nouvel environnement garantit-il la sécurité et la santé des ouvriers ? Que pouvez-vous conseiller à Donan ?

Les bonnes conditions de travail favorisent la bonne santé et contribuent à une bonne productivité dans l'entreprise

L'environnement de travail est composé de plusieurs facteurs (hautes températures, bruits, poussière, odeurs désagréables ou émanation toxiques) qui peuvent être un risque pour la santé des salariés et celle de l'employeur. L'employeur doit alors offrir un espace de travail contrôlé et ne présentant pas de risques pour la santé des opérateurs. Les employés doivent à leur tour entretenir l'espace de travail propre et convenable aux activités.

Image 7



Q&R Image 8

Q1 : Que se passe-t-il sur l'image ? Et pourquoi cela est-il arrivé ?

R1 : L'image présente une unité de production artisanale avec un ouvrier qui fit face à un risque de glissade du fait d'une flaque d'eau sur le sol (sol pas bien entretenu).

Q2 : Avez-vous déjà fait face au risque de glissade lors de vos activités ?

R2 : Si oui, un ouvrier est choisi pour partager son expérience (et si le temps le permet, on peut faire un tour de table).

Si non, proposez un tour de table et invitez les PME présents à parler de leurs expériences similaires.

Q3 : Que faire alors pour se prémunir du risque de glissade ?

R3 : Créer des circuits de drainage de l'eau, porter des chaussures antidérapantes. Il faut éviter que des objets ou de petits matériels ne traînent au sol.

Le risque de glissade est vite arrivé

Sur un sol lisse ou mouillé, le risque de glissade s'accroît avec la présence d'une flaque ou de petits outils traînant par terre. Il faut utiliser des chaussures antidérapantes pour prévenir le risque de glissade.

Image 8



Q&R Image 9

Q1 : Que se passe-t-il sur l'image ?

R1 : L'image présente un marché en feu avec des cas de blessés graves et des personnes en lamentation

Q2 : Comment cela est-il arrivé ?

R2 : Cela est arrivé par l'imprudence de dame Fati qui n'a pas pris soin de bien éteindre son feu après la cuisine.

Q3 : Quels sont les autres situations dont vous avez connaissance et qui peuvent conduire à des cas d'incendie dans le cadre du travail ?

R3 : Il existe beaucoup de situations, il peut s'agir d'une bouteille de gaz non fermée quelque part à laquelle vient s'ajouter une source de chaleur. (Un tour de table est effectué et les participants présentent leurs situations)

Q4 : Quels sont alors les pratiques préventives contre les incendies ?

R4 : Il faut sensibiliser sur les bons comportements à avoir pour minimiser les situations à risque et

pouvant conduire à l'incendie (il peut s'agir de bien éteindre le feu après la cuisine, de bien fermer les bouteilles de gaz...) et prendre les dispositions pour y faire face au cas où elle surviendrait (achat d'extincteurs, formation sur l'utilisation des extincteurs, identification des issues de secours, avoir une boîte de pharmacie sur place, avoir le répertoire des numéros d'urgences et des centres de santé dans les environs, ...)

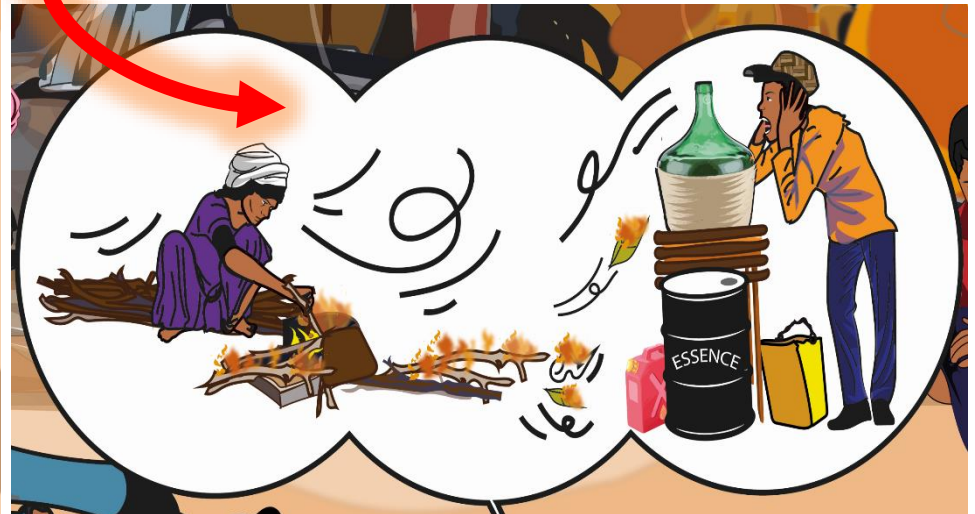
PETITES NEGLIGENCES AU GRANDES CONSEQUENCES

Les incendies peuvent entraîner de graves conséquences sur notre santé et notre entreprise. Ils peuvent survenir partout. Alors soyons prudents

Image 9



Flammable materials



Q&R Image 10

Q1 : L'image nous présente le magasin de stockage de Sam, Quelles sont les situations à risques qui y sont présentes ?

R1 : Les fils électriques ne sont pas bien attachés et possèdent des blessures ; en contact avec les barres de fer, cela peut engendrer des électrocutions. Les prises sont désuètes et fils débordants peuvent aussi électrocutés. Dans une installation électrique aussi mal en point, la présence de la bouteille de gaz renforce le risque d'incendie.

Q2 : Quelles conséquences peuvent découler de ces situations ?

R2 : Ces situations peuvent causer de divers dommages voire conduire à la mort.

Q3 : Quels sont les conseils qu'on peut donner à Sam pour garantir la sécurité des personnes dans son magasin ?

R3 : Il faut que Sam aménage son magasin notamment au niveau de l'installation électrique, il faut aussi qu'il enlève du magasin les produits qui n'ont pas leurs places ; il s'agit notamment des bouteilles de gaz et des barres de fer.

Q4 : En dehors du magasin, l'électricité peut-il causer des dommages dans d'autres secteurs au niveau de l'entreprise ?

R4 : Oui, à tous endroits où se trouve l'énergie électrique ou des fils électriques, le risque d'électrocution est présent.

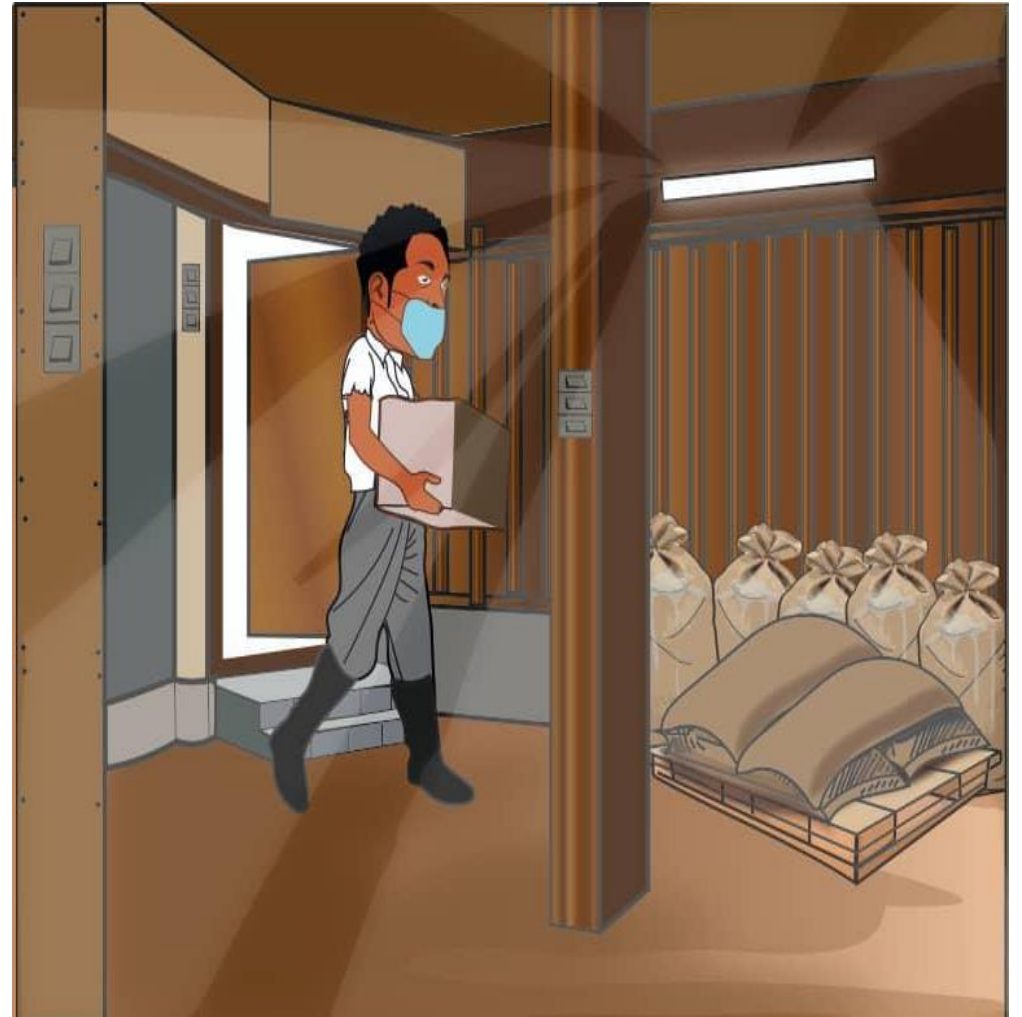
Q5 : **Cas pratique :**

Dans le but de protéger sa santé et suivant les conseils de ses coaches, Karim le transformateur, a remplacé son ancien extracteur (à moteur essence et qui faisait beaucoup de fumée) par un extracteur à moteur électrique. Quels sont les risques auxquels il peut s'attendre ? et quelles pratiques préventives doit-il mettre en place ?

R5 : Les participants traitent le sujet en groupe ou un tour de table est effectué pour recueillir les avis. .

Même sur un sol sec, le risque de glissade s'accroît avec la présence des câbles ou autres outils traînant par terre. Il faut RANGER et utiliser des chaussures antidérapantes pour prévenir le risque de glissade.

Image 10



Q&R Image 11

Q1 : Que se passe –t-il sur l'image ?

R1 : Il y a sur l'image une personne qui a confondu un produit pesticide avec de l'eau et s'est débarbouillée avec.

Q2 : Et comment a-t-~~il~~ **elle** pu faire cette confusion ?

R2 : Le produit ressemblait à de l'eau et aucune inscription n'est mentionnée sur son flacon pour signifier qu'il s'agissait là d'un produit ~~potentiellement~~ dangereux.

Q3 : Une telle confusion est-elle aussi possible dans d'autres conditions ou secteur d'activité ?

R3 : Oui dans le secteur de la transformation, il peut arriver qu'on confonde l'eau de javel avec de l'eau simple.

Q4 : Que faire alors pour prévenir ce risque ?

R4 : Il faut stocker les produits chimiques ou ~~potentiellement~~ dangereux dans un endroit isolé (un magasin dédié si possible) et mettre des inscriptions sur leurs flacons pour prévenir les risques de fausses manipulations.

Q5 : **Cas pratique :**

Ayant pris connaissance de ce risque, Boni, un collègue de Sam, décida que sur son site de

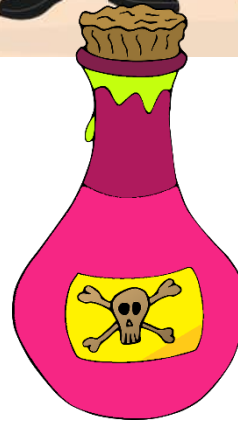
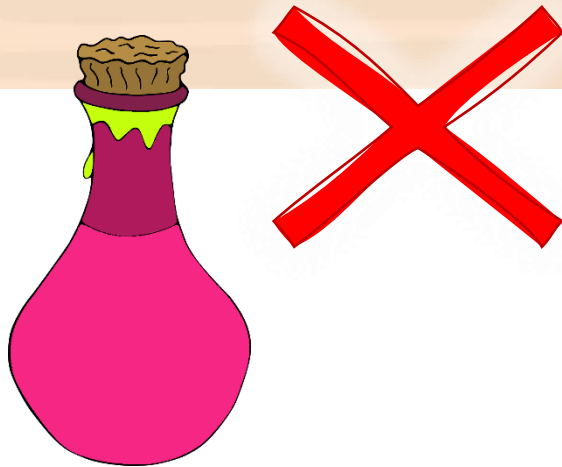
production, tous les flacons ou bidons de produits sanitaires, phytosanitaires et tous autres produits dangereux seront attachés par un fil de couleur rouge pour signifier le danger. D'autant plus que ses ouvriers sont des analphabètes cela lui semble largement suffisant.

Que pensez-vous de cette solution trouvée par Boni ?

R5 : Les participants traitent du sujet en groupe ou bien un tour de table est effectué (cette solution présente tout de même une faille, compte tenu tout le monde n'associe pas systématiquement la couleur rouge au danger, de plus Boni n'a pas prévu une séance de sensibilisation à ses ouvriers pour sa méthode)

Les produits (de nettoyage, désinfection, traitement, phytosanitaires) doivent être toujours **Etiquetés** et entreposés dans un lieu sûr.

Image 11



Q&R Image 12

Q1 : Décrivez l'image que vous avez sous les yeux

R1 : L'image nous montre une opération de pulvérisation de pesticide dans un champ.

Q2 : Comment qualifieriez-vous la tenue du pulvérisateur ?

R2 : Sa tenue n'est pas adaptée à l'activité. Il n'a pas porté d'EPI.

Q3 : L'épandage de pesticide est-il fait au bon moment ? Justifier

R3 : Non. Les conditions nécessaires pour un épandage ne sont pas respectées. En effet le vent n'est pas favorable

Q4 : Quels aurait été l'habillement convenable à ce maraicher ?

R4 : Il aurait dû mettre les EPI (bottes, uniforme de travail, masques, gants...)

Q5 : Quels sont les conséquences auxquelles peut s'attendre ce pulvérisateur s'il continuait jour après jour ses opérations sans le port de l'EPI.

R5 : Contamination cutanée, cancer, aggravement des maladies déjà existantes, mort. .

Le port des EPI est obligatoire lors de la pulvérisation de pesticides pour toutes activités à risque.

Image 12



Q&R Image 13

Q1 : Expliquez ce que vous voyez sur l'image.

R1 : L'image montre Donan qui se tord de douleur après avoir maintenu une même position pendant une longue période.

Q2 : Citez d'autres postures que vous connaissez et qui peuvent conduire à ces mêmes conséquences.

R2 : Un tour de table est effectué et chaque participant donne son exemple (il peut s'agir de la position : trop debout, trop incliné ou trop de mouvements répétés ...).

Q3 : Que faire alors pour se prémunir de ce risque ?

R3 : Il faut changer la technique de travail qui peut dorénavant intégrer de courtes périodes de pause ou une alternance dans les tâches exécutées.

Q4 : **Cas pratique** :

Prenons une entrepreneuse qui vend des produits céréaliers au marché. Quels sont les postures contraignantes qu'elle pourrait prendre dans l'exercice de ses activités ? Proposez alors les mesures préventives.

R4 : Un tour de table est effectué et chaque participant donne sa proposition (il peut s'agir de la position, trop assise ou trop debout ...)

Trop assis, trop courbé...

Les postures contraignantes sont aussi des sources de troubles musculo squelettiques

Image 13



Q&R Image 14

Q1 : Que se passe –t-il sur l'image ?

R1 : Il s'agit de deux femmes qui sont courbées, l'une voulant charger l'autre d'une bassine d'eau.

Q2 : Que peut-on reprocher à leur posture (courbée) ?

R2 : Dans cette position c'est le dos qui travaille. Le poids de la bassine pèse donc sur la colonne vertébrale. Et dans le cas où cela arrive souvent, une telle posture peut conduire à de graves conséquences.

Q3 : Doit-on s'empêcher alors de charger ses collègues au travail d'une bassine d'eau par exemple ou toute autre chose ?

R3 : Non pas du tout, mais il faut prendre appui sur ses jambes et non faire travailler son dos.

SCENE 14

Image 14 (-) : L'image montre deux femmes au tour d'une grande bassine d'eau. L'une veut charger l'autre. Les deux sont courbées (dos arrondis) avec leurs mains accolées à la bassine. La bassine est légèrement soulevée et se situe à environ 60 cm du sol. Des indications (points rouges avec étincelles) au niveau de la courbure du dos et de la hanche montrent qu'ils pourraient avoir mal à ces endroits. On distingue un puits à l'arrière-plan. Le puits est muni d'une poulie, on peut voir le seau permettant de puiser l'eau, attaché à une corde et posé sur le bord du puits.

Pour soulever une charge posée au sol, il faut prendre appui sur ses jambes et non faire travailler le dos en se courbant

Image (+) : On reprend le même contexte avec les deux mêmes personnages, sauf que cette fois – ci, la bassine d'eau est posée sur un petit tabouret de cuisine (environ 60 cm de hauteur). Les mains des personnages sont collées à la bassine. Et (en lieu et place d'être courbé) ils sont presque accroupis et prenant appui sur leurs jambes pour soulever la bassine. Deux barres de couleurs vertes sont posées en parallèle à leur dos montrant qu'ils sont bien droits.



Q&R Image 15

Q1 : Comment décririez-vous le cours d'eau sur l'image ?

R1 : Ce cours d'eau est vraiment sale. Il est utilisé à diverses fins.

Q2 : Quelles sont les conséquences de l'utilisation et/ou la consommation d'une telle eau ?

R2 : L'utilisation d'une eau non protégée peut conduire à une contamination microbienne, et au

développement de maladies hydriques (dysenterie, choléra et fièvre typhoïde.)

Q3 : Que faire alors pour éviter ces conséquences ?

R3 : Eviter de consommer directement de l'eau qui provient des rivières, mares, marigots, sources douteuses, ...

- Traiter toute eau non potable ou la bouillir avant de consommer

L'hygiène de notre environnement est importante :

La qualité de l'eau est- menacée par toute sorte de facteurs. Il faut assurer sa potabilité à tout moment

Image 15



Q&R Image 16

Q1 : Que se passe – t-il sur l'image.

R1 : L'image présente une unité de production non protégée et qui est la proie des animaux ?

Q2 : Quels sont les conséquences de cette débandade des animaux sur l'entreprise.

R2 : Il y a une conséquence d'ordre économique du fait que les fromages ayant touchés le sol ne pourront plus être vendus et aussi une conséquence d'ordre physique du fait que l'huile chaude de friture pourrait se renverser sur la peau du second opérateur et causer ainsi des dommages irréversibles.

Q3 : Que faire alors pour se prémunir de ces risques.

R3 : Il faut protéger les lieux de travail ou à défaut il faudra attacher les animaux tels que les moutons, des volailles ou les vaches avant le début des activités de production.

Les animaux peuvent causer des accidents de travail, il faut les éviter.

Image 16



Q&R Image 17

Q1 : Décrivez l'image.

R1 : L'image présente un employeur autoritaire qui utilise la force verbale pour faire respecter ses décisions.

Q2 : Peut-on blesser avec les mots ?

R2 : Oui bien sûr, dans ce cas les blessures ne sont pas physiques mais psychologiques.

Q3 : Pouvez – vous présenter d'autres situations de blessures par les mots ?

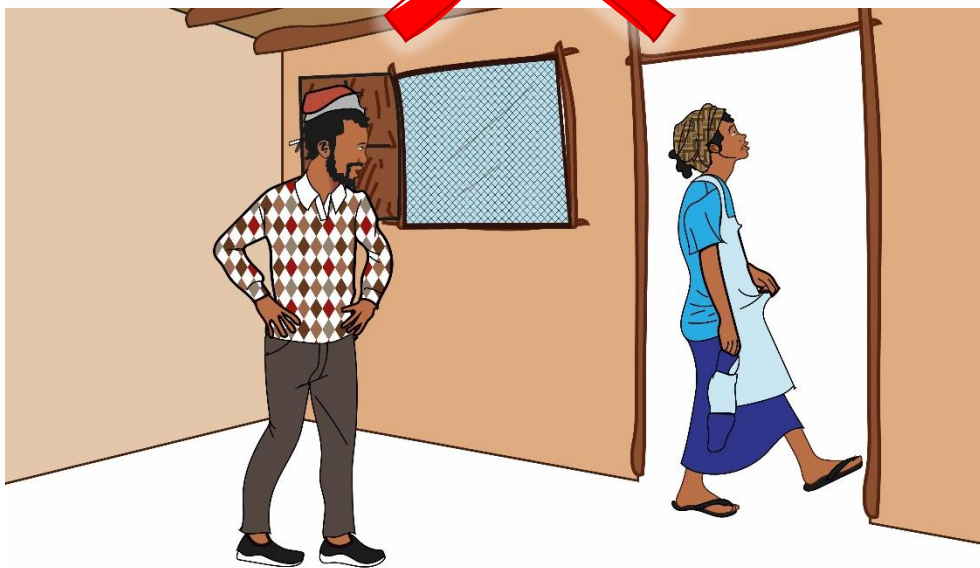
R3 : Un tour de table est effectué et les participants donnent des exemples.

Q4 : Quels sont les actions à mettre en œuvre pour se prémunir des risques psychosociaux ?

R4 : Il faut maintenir un dialogue ouvert au sein de l'entreprise et réaliser de façon périodique des réunions avec les employés. Cela permettra à tout un chacun d'exprimer ce qu'il ressent et ensemble trouver des approches de solutions.

Blesser quelqu'un par les mots est aussi facile que de jeter une pierre dans la mer. Mais on n'a aucune idée de la profondeur à laquelle, la pierre peut s'enfoncer.

Image 17



Q&R Image 18

Q1 : Décrivez l'image.

R1 : L'image présente une scène où une machine en feu. Il s'agit visiblement d'un extracteur de jus. Et pour éteindre le feu, au lieu d'utiliser l'extincteur qui est pourtant à portée de mains, les ouvriers sont allés chercher de l'eau pour ce faire.

Q2 : En quoi cela est-il une mauvaise chose ?

R2 : L'eau ne peut pas éteindre le feu aussi bien que l'extincteur. Aussi l'eau n'était pas à portée de main comme l'extincteur. Il a fallu aller le chercher et utiliser du temps pour remplir le seau alors que la situation urge. Tout ce temps perdu ne va faire qu'amplifier les dégâts que peuvent causer les flammes. Au contraire – la préparation garantira l'efficacité de l'action contre l'incendie.

Q3 : Malgré tout cela pourquoi selon –vous les opérateurs ont-ils choisi d'utiliser de l'eau plutôt que l'extincteur. ?

R3 : Parce qu'ils ne savent pas utiliser l'extincteur. Ils n'ont pas été formés à son utilisation. Le directeur de l'entreprise a certainement placé l'extincteur en supposant que ses ouvriers devraient pouvoir l'utiliser sans pour autant s'en assurer.

Q4 : Est-ce suffisant de former les ouvriers une fois sur l'utilisation de l'extincteur et garantir ainsi que cette situation ne risque plus d'arriver ?

Non une séance de formation ne suffit car les ouvriers ne sont pas les mêmes d'une période à une autre. Il faut donc répéter les formations de façon périodique

La formation est la meilleure arme dont nous disposons pour prévenir les accidents de travail.

Image 18



Q&R Image 19

Q1 : Que se passe-t-il sur l'image ?

R1 : Sur l'image nous voyons Sam le maraicher chez un médecin.

Q2 : En effet Sam a pris rendez-vous avec le médecin sans être malade et sans avoir ressenti un quelconque malaise. Qu'est ce qui selon vous peut expliquer une telle attitude de Sam ?

R2 : Sam sait qu'il exerce une activité présentant des risques pour sa santé. Alors il va consulter le médecin de travail pour la surveillance de santé.

Q3 : Que pourrait-il attendre du médecin de travail ? ou Quel est l'importance du médecin de travail ?

R3 : Le médecin du travail a pour rôle de surveiller la santé des travailleurs et de prévenir ces derniers des maladies qu'ils pourraient faire du fait de leur travail. Sam peut attendre du médecin de travail des conseils pour améliorer santé et réduire l'impact néfaste que pourrait avoir son travail sur sa santé.

Q4 : Sam prévoit rendre périodique ses séances chez le médecin de travail non seulement pour lui mais aussi pour ses ouvriers. Que pensez de cette décision ?

R4 : Il s'agit là d'une bonne décision. Avec la présence du médecin de travail, tout le personnel sera surveillé en ce qui concerne leur état de santé. Cela permettra de prévenir la survenue de maladies professionnelles.

La surveillance de la santé protège de la maladie.

Les visites périodiques chez le médecin de travail permettent de déceler à temps les risques pouvant conduire à des dommages pour la santé des travailleurs.

Image 19



Brise-glace "La météo du Jour"

En équipes de deux personnes, prendre 2 min pour échanger avec votre coéquipier, afin de connaître les informations suivantes

- *Son nom et prénom*
- *Le produit "phare" de son entreprise (c'est à dire le produit qui marche le plus)*
- *Son plat favoris*
- *Sa "météo du jour" (l'état d'esprit ce matin)*



La parole est donnée, à tour de rôle à chaque équipe : à tour de rôle: Chacun présente son coéquipier en 1 minutes

PRESENTATIONS

